



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20220316_11

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
--

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 16 mars 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à BRON, Espace Roger Pestourie, 25 place du 11 Novembre 1918 sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 29
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Éric RAMOS (Jonage), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon)

Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon)

Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon)

Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)

Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or).

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 2 février 2022 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget principal par nature ;

Considérant que :

Le projet de budget général s'équilibre en 2022 en mouvements réels à 91 695 242,99 €
 Pour 2021, les prévisions du budget s'élevaient à 95 510 113,00 €
 La variation des budgets 2021-2022 est donc de -3,99 %

Considérant les inscriptions budgétaires 2021 – 2022 suivantes :

	Budget 2021 (en €)	Budget Primitif 2022 (en €)	Variation 2022-2021
Montant global du budget (réel) en € = A + B	95 510 113,00	91 695 242,99	-3,99 %
FONCTIONNEMENT			
Dépenses totales	58 468 101,84	50 105 574,25	-14,30 %
Opérations d'ordre	28 153 706,41	17 635 761,25	-37,36 %
Dépenses réelles = A	30 314 395,43	32 469 813,00	+7,11 %
Recettes totales	58 468 101,84	50 105 574,25	-14,30 %
Opérations d'ordre	1 716 498,22	0,00	-100,00 %
Résultat reporté	4 232 334,08	472 595,03	-88,83 %
Recettes réelles	52 519 269,54	49 632 979,22	-5,50 %
INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	76 736 953,21	77 248 694,76	+0,67 %
Opérations d'ordre	3 316 498,22	1 800 000,00	-45,73 %
Solde d'exécution reporté	8 224 767,42	16 223 264,77	+97,25 %
Dépenses réelles = B	65 195 717,57	59 225 429,99	-9,16 %
Recettes totales	76 736 953,21	77 248 694,76	+0,67 %
Opérations d'ordre	29 753 706,41	19 435 761,25	-34,68 %
Recettes réelles	46 983 246,80	57 812 933,51	+23,05 %

La prévision budgétaire 2022 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLy.

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget s'équilibre autour de 50,1 M€ en fonctionnement et 77,2 M€ en investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats 2021 après le vote du compte administratif 2021.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2022 :

1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Au chapitre 011 (Charges à caractère général) : 11 879 378,00 €

Au chapitre 011 figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « Éclairage public » à hauteur de 9 610 000 M€, celles relatives à l'achat de matériel câblé, en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées, pour 1 100 000,00 €, et celles relatives aux études énergétiques, pour 300 000 €.

Concernant l'éclairage public, 50 communes ont transférées leur compétence « Éclairage public ». L'année 2022 sera marquée par une hausse de 35 % liée à l'achat d'énergie.

Au chapitre 012 (Charge de Personnel) : 2 700 000,00 €

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2022 à 2 700 000 € soit 5,6 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Cette prévision comprend le glissement vieillesse technicité (GVT) et les prévisions de recrutement pour 2022.

Au chapitre 014 (Atténuations de produits) : 16 100 000,00 €

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité représente environ 49,58 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget. Elle est reversée à 99 % aux communes membres ; le produit restant s'élève pour 2022 à 162 600 €. Au 1^{er} janvier 2022, 63 communes ont confié la gestion de la TCCFE au syndicat.

Au chapitres 65 (Autres charges de gestion courante) : 60 520,00 €

Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus.

Au chapitres 66 (Charges financières) : 1 704 915,00 €

Le chapitre 66 comporte la dette SYDER (158 952,22 €) et le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 1 545 962,00 €. Les taux d'intérêts de ces dernières années étant relativement faibles, le montant des intérêts diminue.

Au chapitre 67 (Charges Exceptionnelles) : 25 000 €

Ce chapitre qui représente 0,076 % des dépenses réelles de fonctionnement regroupe les titres annulés sur exercice antérieur et les intérêts moratoires.

Au chapitre 023 : Le virement de la section d'investissement : 17 545 341,25 €

Ce virement constitue une partie de l'auto financement brut, il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt.

Au chapitre 042 (Opérations ordres de transfert entre sections) : 90 420,00 €

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements.

2. S'agissant du fonctionnement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

□ Au chapitre 70 (Produits des services) : 615 200,00 €

Le chapitre comporte : la prévision relative aux remboursements des opérateurs câblés pour 350 000 €, l'adhésion des communes aux prestations payantes au Conseil Énergie Partagé (CEP) pour 140 000 € et les recettes concernant les appuis communs estimés à 120 000 € pour 2022.

□ Au chapitre 73 (Impôts et taxes) : 16 262 600,00 €

Ce chapitre concerne l'encaissement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), elle est reversée à 99 % aux communes membres.

□ Au chapitre 74 (Dotations et Participations) : 28 298 979,22€

Les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement. Avec 27,8 M€ prévus en 2022, le montant des contributions est en hausse de 6,16 %. L'adhésion des communes au groupement d'achat d'énergies représente un montant de 52 000€.

Les subventions liées aux activités CEP sont estimées à 280 000€.

□ Au chapitre 75 (Autres Produits de gestion courantes) : 4 447 000 €

Après les contributions, les redevances de concession constituent une autre source importante de financement. La prévision 2022 est en hausse de 1,67 % par rapport à la réalisation 2021. Les ressources de concessions attendues (R1, R2, art. 8) sont de 4 409 000 €.

38 000 € concernent la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants.

□ Au chapitre 76 (Produits financiers) : 6 200,00 €

Il s'agit de la recette liée aux intérêts d'emprunt du budget annexe Photovoltaïque.

□ Au chapitre 002 (Résultat antérieur reporté) : 472 595,03 €

C'est le Résultat de fonctionnement 2021 reporté conformément à l'affectation des résultats 2021 .

3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

□ Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 312 500,00 €

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie (CEE).

□ Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 13 011 670 €

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERLy pour 2022 est de 10 831 475 M€, et le remboursement de la dette SYDER s'élève à 2 179 925,00 €.

□ Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 276 500,00 €

Ce chapitre concerne les immobilisations incorporelles, l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail .

Pour 2022 est prévu notamment la refonte du portail adhérent et l'acquisition de logiciels métiers propres aux compétences techniques du SIGERLy (logiciel de gestion énergétique).

□ **Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 420 600,00 €**

Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers de bureau et véhicules de transport, frais informatiques et divers achats de matériels et outillages (CEP, voirie etc.).

□ **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 27 677 300,00 €**

Les demandes de travaux des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Pour 2022, le montant prévisionnel au stade du budget primitif est de 26,7 M€. Cette prévision sera ajustée tout au long du cycle budgétaire et si nécessaire en décisions modificatives, en fonction de l'avancement réel des engagements réalisés.

□ **Au chapitre 4581 (opérations pour le compte de Tiers) : 290 100,00 €**

Ce chapitre concerne les opérations pour compte de tiers, une somme équivalente est inscrite en recettes d'investissement, les opérations concernent :

DARDILLY	Chemin Neuf	30 000 €
ST DIDIER	Chemin Colin	65 000 €
CALUIRE	Chemin de Crepieux	25 000 €
CALUIRE	Chemin de Crepieux tranche 2	65 000 €
MIONS	Rue du 11 Novembre	20 000 €
TASSIN	Chemin St Jean	31 000 €
TASSIN	Chemin du Moulin	33 100 €
TASSIN	Chemin Ste Marie	21 000 €

□ **Au chapitre 041 (Opérations Patrimoniales) : 1 800 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent remboursement de la TVA Enedis.

Une recette équivalente est inscrite en recette d'investissement.

□ **Au chapitre 001 (Solde d'exécution reporté) : 16 223 264,77 €**

C'est le solde d'exécution négatif reporté conformément à l'affectation des résultats 2021.

4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

□ **Au chapitre 10 (Dotations et fonds divers) : 25 529 241,36 €**

22 829 241,36 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, consécutif à l'affectation des résultats 2021.

2 700 000 € sont inscrits pour 2022 au titre du FCTVA qui finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie) qui ne sont pas éligibles.

□ **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 1 435 000,00 €**

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 330 000 €, le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 1 000 000 €. Cette prévision sera réajustée toute l'année, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

D'autres subventions concernant le programme ACTEE de 105 000 € sont prévues.

□ **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes): 16 527 808,75 €**

Pour le financement des 26,7 M€ de travaux prévus, le syndicat devra recourir à l'emprunt ; la prévision à ce stade est inscrite pour un montant de 16,5 M€ ; un ajustement sera réalisé en fin d'année selon l'avancement réel des travaux.

□ **Au chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : 1 500 000,00 €**

Ce chapitre concerne le remboursement de la TVA par Enedis, elle correspond à un transfert de droit qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERLY récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques ; sont inscrits cette année 1 500 000 €.

□ **Au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : 1 900 000,00 €**

Courant 2022 est programmée la vente des locaux du siège actuel du syndicat, sis rue de la Baïsse à Villeurbanne.

□ **Au chapitre 4582 (Opérations pour le compte de Tiers) : 290 100,00 €**

Ce chapitre concerne les recettes concernant les opérations pour le compte de tiers, une somme équivalente est inscrite en dépense d'investissement.

Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 19 435 761,25 € relèvent de trois chapitres :

Le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 17 545 341,25 €

En 2022, le virement de la section de fonctionnement est de 17,5 M€.

Opérations d'Ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 90 420,00 €

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles, la contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 1 800 000 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

Considérant que le budget principal 2022 se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	11 879 378,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 700 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	60 520,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 704 915,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	25 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	16 100 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	90 420,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	17 545 341,25 €

Soit un total de 50 105 574,25 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 13 - Atténuations de charges	3 000,00 €
Chapitre 70 - Produit des services	615 200,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 262 600,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	28 298 979,22 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	4 447 000,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	6 200,00 €
Chapitre 002 - Résultat positif reporté	472 595,03 €

Soit un total de 50 105 574,25 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	312 500,00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	13 011 670,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	276 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	420 600,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	27 677 300,00 €
Chapitre 041 - Opérations d'ordre patrimoniales	1 800 000,00 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	290 100,00 €
<i>Restes à réaliser 2021</i>	<i>17 236 759,99 €</i>
Résultat 2021 (001)	16 223 264,77 €

Soit un total de 77 248 694,76 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	2 700 000,00 €
Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	22 829 241,36 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 435 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	16 527 808,75 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 500 000,00 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	290 100,00 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	17 545 341,25 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	1 900 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	90 420,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 800 000,00 €
<i>Restes à réaliser 2021</i>	<i>10 630 783,40 €</i>

Soit un total de 77 248 694,76 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 53 (168 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix :16 (dont 4 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix :3
Nombre de délégués avec 1 voix :34 (dont 1 pouvoir)

Pour :44 (159 voix)
Contre :0
Abstention :9 (9 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le



Le Président,

Eric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.